



Compte Rendu Succinct de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Carros, en séance publique, sous la Présidence de :

**Monsieur Charles SCIBETTA – Maire, Conseiller Départemental,
vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

DATE DE CONVOCATION

8 juillet 2015

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION

8 juillet 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2015

Mode d’exécution :

Envoi S/Préfet le : 17 juillet 2015

A/R S/Préfet le :

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs – Philippe NORIGEON - Patricia FRANCO – Michel CUOCO – Alain MACARIO – Esther AIMÉ – Xavier QUINSAC – Françoise COUTURIER – Philippe JOSSELIN – Stéphane REVELLO – Éliane GASTAUD (jusqu'à 19H40) - Christine MARTINEZ – Laurent GIRARDOT – Jean-Louis TOCHE – Valérie CHEVALLIER – Noura GHANEM - Colette LEGRAND – Brahim NAITIJJA – Marie-Christine LEPAGNOT – Élise DARAGON - Paul MITZNER – François-Xavier NOAT - Fabienne BOISSIN - Anne ALUNNO – Marc LEPERS – Estelle BORNE

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Jean CAVALLARO
Madame Nathalie DAMIANO
Madame Marie SANTONI
Monsieur Mehdi M'KHININI
Monsieur Yannick BERNARD
Monsieur Michel THOORIS
Madame Éliane GASTAUD

qui avait donné pouvoir à
qui avait donné pouvoir à

Madame Patricia FRANCO
Madame Françoise COUTURIER
Monsieur Charles SCIBETTA
Monsieur Brahim NAITIJJA
Monsieur Paul MITZNER
Monsieur Marc LEPERS
Madame Esther AIMÉ (à partir de 19H40)

ABSENTS

Madame Audrey BRONDOLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Noura GHANEM

OBJET : Démission d'un Conseiller Municipal et installation du suivant sur la liste

**RAPPORTEUR : Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER
DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

L'assemblée est informée que par courrier reçu en mairie le 9 juillet 2015, Madame BOUZIANE Mekbouta, a signifié au Maire sa démission du Conseil Municipal.

Monsieur le Sous-Préfet en a été informé conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux articles L. 270 du Code Électoral, la personne suivante de la liste « Carros Unie et Plurielle » dont faisait partie Madame BOUZIANE Mebkouta, positionnée immédiatement après la dernière personne élue lors du scrutin municipal, est appelée à prendre les fonctions de Conseiller Municipal.

La personne suivante était Madame Dominique FLAVIN-COHEN qui a démissionné dès sa convocation par courrier en date du 15 juillet 2015.

Conformément aux articles L. 270 du Code Électoral, la personne suivante de la liste « Carros Unie et Plurielle » dont faisait partie Madame Dominique FLAVIN-COHEN, positionnée immédiatement après la dernière personne élue lors du scrutin municipal, est appelée à prendre les fonctions de Conseiller Municipal.

La personne suivante est **Monsieur François-Xavier NOAT**.

Il est donc pris acte de la démission de Mesdames BOUZIANE et FLAVIN-COHEN et de leur remplacement par Monsieur François-Xavier NOAT.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**


CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

François-Xavier NOAT

OBJET : Avenant au bail du bureau de poste de Carros : restitution de surface

RAPPORTEUR : Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

La commune de Carros a consenti un bail commercial, concernant un ensemble immobilier à usage de bureau de poste au sein du centre administratif de la commune, sur deux niveaux, pour une superficie totale d'environ 845 m².

La poste, n'ayant plus l'utilité d'une surface de 545 m², propose de la restituer à la commune après travaux de séparation entre les deux niveaux. Ces travaux restent à la charge de la Poste.

La nouvelle surface utile louée à La Poste est de 300 m2, localisée au rez de chaussée de l'immeuble, et exploitée comme bureau de poste.

L'avenant, annexé à la présente délibération, porte sur la modification des surfaces et la prise en charge des travaux de séparation des deux niveaux par la poste. Toutes les Clauses et conditions du bail du 1^{er} janvier 2011 qui ne sont pas modifiées ou abrogées par cet avenant, demeurent expressément en vigueur.

Le montant du loyer annuel est porté à 45 000 € hors taxes et hors charges à compter de la fin des travaux de séparation des deux niveaux.

Ceci exposé, le conseil municipal :

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant restitution de surfaces concernant le bail du bureau de poste de Carros tel que annexé à la présente délibération.

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**


CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

Élise DARAGON

OBJET : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

RAPPORTEUR : Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Le Conseil Municipal,

Considérant la motion adoptée en conseil municipal du 16 octobre 2014,

Considérant que les collectivités locales et, en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle, en raison du plan d'économies de

50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, dans lequel les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer :

- 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Considérant que dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises ;

Considérant que, l'Association des Maires de France, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, qui a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations des communes et établissements publics de coopération intercommunale qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014 ;

Considérant que quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités et leurs EPCI ne peuvent plus absorber une contraction aussi violente de leurs ressources ;

Considérant que leur seule possibilité d'y faire face sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale) ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1° / - **Soutenir** l'action nationale de l'Association des Maires de France,

2° / - **Rappeler** que les communes et leurs intercommunalités, qui constituent, avec le département, des collectivités de proximité sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société, et :

- Facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi ;

3° / - **Souligner** que la diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et ne fait que fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics ;

4° / - **Rappeler** que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes ;

5° / - **Apporter** son soutien aux revendications de l'Association des Maires de France consistant à réviser le programme triennal de baisse des dotations pour sauvegarder l'investissement public et les services publics locaux ;

6° / - **Demander** :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- La récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Vote est Majoritaire

Il y a 1 **ABSTENTION** : Madame Anne ALUNNO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Élise DARAGON

Anne ALUNNO

OBJET : Motion demandant le maintien de l'Académie de Nice au Premier Ministre

RAPPORTEUR : Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Considérant que l'Académie de Nice a été créée en 1965 et qu'elle regroupe aujourd'hui près de 1 500 établissements, 360 000 élèves, 50 000 étudiants, 32 000 personnels ;

Considérant que les limites de la Région Provence Alpes Côte d'Azur n'ont pas été modifiées par la loi du 16 janvier 2015 ;

Considérant que La Région PACA avec Marseille, Nice et Toulon compte trois des quinze plus grandes villes de France ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice aboutirait à la constitution d'un ensemble administratif bien trop vaste ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice entraînerait un éloignement des lieux de gestion et de décision pour les citoyens des Alpes-Maritimes et du Var ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Carros demande au Premier Ministre le maintien de l'Académie de Nice dans ses frontières actuelles.

Le Vote est Majoritaire

Il y a **VOIX CONTRE** : Madame Anne ALUNNO

Madame Patricia FRANCO ne prend pas part au vote

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Élise DARAGON
Anne ALUNNO

OBJET : BUDGET ANNEXE DU C.F.A. MUNICIPAL DE CARROS : Régie : Tarifs au 1er septembre 2015

RAPPORTEUR : Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Afin de respecter l'une des préconisations du Conseil Régional en matière d'hébergement et de restauration et dans le but d'avoir une équité totale entre l'ensemble des acteurs du CFA en terme de restauration, je vous propose de fixer un tarif unique (en dehors du ticket à l'unité) comme suit, à partir du 1^{er} septembre 2015, en ce qui concerne la Régie du C.F.A. :

Personnel du CFA :

Repas Personnel administratif – Personnel technique – Personnel enseignant : 4 €

Apprentis - Stagiaires :

Demi-pension : Tarif pour un stage : 20 € (soit 60 € pour trois stages.)

Internat : Tarif pour un stage : 80 € (soit 240 € pour trois stages.) hébergement inclus

Autres Personnes ou ticket à l'unité : 5,50 €

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Brahim NAITIJA
Élise DARAGON
Estelle BORNE

OBJET : CFA REGIONAL DE CARROS / Indemnité de suivi et d'orientation des apprentis et des stagiaires part variable - Avenant

RAPPORTEUR : **Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

- Vu l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 qui fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,
- Vu le décret n°99-703 du 3 août 1999 instituant une indemnité de suivi des apprentis attribuée aux personnels enseignants du second degré et s'appliquant au personnel permanent des C.F.A publics,
- Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré,

En référence à l'I.S.O.E. part variable (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) affectée aux professeurs principaux des lycées, il est proposé aux enseignants du CFA assurant un rôle d'enseignant principal une indemnité équivalente, d'un montant de 756€ brut.

Cette indemnité est accordée dans le cadre du suivi et d'orientation des apprentis et des stagiaires et concerne la part variable de cette indemnité.

Elle sera versée en deux fois.

Le rôle d'enseignant principal sera défini dans le règlement des services des enseignants du CFA.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à attribuer aux enseignants principaux du CFA, une indemnité d'un montant de 756€ brut par an, selon les dispositions et accords visés ci-dessus.

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**


CHARLES SCIBETTA

OBJET : CFA MUNICIPAL DE CARROS / postes enseignants et non enseignants

RAPPORTEUR : **Charles SCIBETTA – MAIRE – VICE-PRESIDENT METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONSEILLER DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 1 ;
- **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** la délibération du 28 juin 1999 approuvant la création d'un Centre de Formation d'apprentis Municipal à Carros,
- **Vu** la délibération n°99-66 de l'assemblée plénière du Conseil Régional réunie le 16 juillet 1999,
- **Vu** la délibération du 21 octobre 2011 du Conseil Régional prorogeant la durée de convention du CFA régional de Carros,
- **Vu** la délibération du 15 décembre 2011 du Conseil Municipal de Carros, prolongeant la durée de la convention avec la Région Paca jusqu'au 31 décembre 2016,

Je vous propose :

Année scolaire 2015 – 2016
POSTES ENSEIGNANTS

1. Proposition de CDI à compter du 01 septembre 2015, des postes suivants :

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Date Entrée au CFA	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Enseignant	Esthétique – Cosmétique – Accueil Vente Conseil	CDI	100%	01/10/2009	547	465	Oui	Oui
Enseignant	Gestion -Droit – Législation - Economie	CDI	50%	01/11/2009	547	465	Oui	Oui

2. Les prorogations, avec augmentation des quotités de temps de travail, des postes suivants :

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Enseignant	Poissonnerie - Préparation à la Vente - Cuisine	CDD	100%	01/09/2015	31/08/2016	505	435	Oui	Oui

3. Les prorogations, avec reconduction des quotités de temps de travail, des postes suivants :

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Enseignant	Boucherie Charcutier Traiteur	CDD	100%	01/09/2015	31/08/2016	525	450	Oui	Oui

4. Les prorogations, avec diminution des quotités de temps de travail, des postes suivants:

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Enseignant	Français – Histoire Géographie – Enseignement moral et civique – Communication	CDD	80%	01/09/2014	31/08/2015	463	405	Oui	Oui
Enseignant	Maths - Sces Physiques	CDD	70%	01/09/2015	31/08/2016	525	450	Oui	Oui

5. Postes Vacataires

En fonction des besoins du service et pour des quotités de temps de travail inférieures à 50 % :

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Nombre de postes
Enseignant	En fonction des besoins du service	Vacataire	< à 50 %	20

Cout horaire « Face à face pédagogique » : Rappel de la délibération du 23 juillet 2009

- 23 euros brut salarié (pour les intervenants ayant moins de 6 ans d'ancienneté en enseignement)
- 28 euros brut salarié (pour les intervenants ayant plus de 6 ans d'ancienneté en enseignement)

Cout horaire « Heures concertation – Réunion pédagogique » : Rappel de la délibération du 25 juillet 2002

- 12 euros brut.

POSTES non Enseignants

1. Les prorogations, avec diminution des quotités de temps de travail, des postes suivants

Fonction	Discipline / Poste	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Surveillant – Animateur	Internat filles	CDD	50%	01/09/2015	31/08/2016	330	321	Oui	Oui
Surveillant – Animateur	Internat garçon	CDD	50%	01/09/2015	31/08/2016	330	321	Oui	Oui

2. Création des postes suivants :

Fonction	Service d'affectation	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Rémunération à charge du CFA
Service Civique	Internat	CDD	100	01/09/2015	31/08/2015	110 €mensuel

3. Les prorogations, avec reconduction des quotités de temps de travail, des postes suivants :

Fonction	Service D'affectation	Statut	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Indice brut	Indice majoré	Indem. résidence	Sup. familial
Agent d'Entretien	Service Technique Entretien	CDD	50%	01/09/2015	31/08/2016	330	321	Oui	Oui
Agent d'Entretien	Service Technique Cuisine	CDD	50%	01/09/2015	31/08/2016	330	321	Oui	Oui

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



 CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

Brahim NAITIJA

Élise DARAGON

OBJET : Convention-Cadre de formation C.N.F.P.T Année 2015

RAPPORTEUR : **Philippe NORIGEON** – *ADJOINT AUX FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET DU PERSONNEL*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale modernisant la formation des agents territoriaux en créant un droit individuel à la formation et de nouveaux dispositifs et outils,

Dans le cadre du développement de la formation professionnelle et dans une démarche d'une nouvelle politique de Gestion des ressources Humaines, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention cadre de partenariat de formation du Centre National de la Fonction Publique pour l'année 2015 (document annexé)

Cette convention permettra à la collectivité de solliciter des actions complémentaires auprès du C.N.F.P.T :

- Actions de formations individuelles des agents
- Actions de formations intra hors programme
- Actions de formations intra d'accompagnement de projets

Le Conseil Municipal doit :

- **Autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints délégués à signer la dite convention pour l'année 2015.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints délégués à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**
- **Approuver les crédits nécessaires à cette convention, qui seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,


CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

Anne ALUNNO

Estelle BORNE

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Départ de Madame Éliane GASTAUD

RAPPORTEUR : **Philippe NORIGEON** – *ADJOINT AUX FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET DU PERSONNEL*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 3- 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Considérant la réorganisation des services et les besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de recruter un agent au poste de plombier au sein de la Direction des services techniques,

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Le Maire propose le recrutement par voie de mutation d'un adjoint technique principal 2ème classe et ainsi de porter cet emploi au tableau des effectifs à compter du 12 août 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la création du poste susvisé
- Décide d'inscrire les crédits afférents à la création du poste au Budget

Le Vote est Majoritaire

Il y a 2 **VOIX CONTRE** : *Monsieur Marc LEPERS*
Monsieur Michel THOORIS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA
Michel CUOCO
Élise DARAGON
Anne ALUNNO
Marc LEPERS
Estelle BORNE

OBJET : Renouvellement de l'action « Papy et Mamy trafic » - service de la Police Municipale

RAPPORTEUR : **Philippe NORIGEON** – *ADJOINT AUX FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET DU PERSONNEL*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement de neuf Papy et /ou mamy trafic, ayant pour mission de renforcer la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires, au niveau des passages pour piétons, durant l'année scolaire, dans la continuité des années précédentes.

Cette opération est réservée aux personnes retraitées, de préférence.

Les intéressés seront présents selon les horaires d'ouverture des écoles de la Commune, sur les périodes scolaires, et seront affectés auprès d'une école en fonction des nécessités de service.

Les papy et/ou mamy trafic seront sous l'autorité du service de la Police Municipale.

Les actes d'engagement porteront sur la période de l'année scolaire 2015/2016.

Conformément aux horaires d'ouverture étalés sur 4,5 jours par semaine, le montant forfaitaire est fixé à 300 euros bruts mensuels, rémunération soumise à cotisations.

Rappel : pour prendre en compte les contraintes liées aux déplacements vers les écoles extérieures (village et Plans) une majoration mensuelle de 25 euros est prévue.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour :

- **Approuver le recrutement de neufs Papy et/ou mamy trafic.**
- **Autoriser le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer les actes administratifs relatifs à ces embauches.**
- **Approuver les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, qui seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

Le Vote est Majoritaire

Il y a 1 **VOIX CONTRE** : *Madame Anne ALUNNO*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA

OBJET : coupons sports loisirs culture 2015-2016

RAPPORTEUR : **Patricia FRANCO** – *ADJOINTE A L'EDUCATION, ENFANCE, PETITE ENFANCE*

L'action coupons sports loisirs culture va être reconduite pour l'année 2015-2016.

Rappel des objectifs de l'action :

Aider les plus défavorisés à pouvoir s'inscrire dans une activité annuelle de clubs sportifs ou culturels Carrossois par une réduction du montant de la cotisation.

Public :

L'action s'adresse aux résidents Carrossois de 4 à 25 ans. L'aide est étendue à toutes les familles Carrossoises dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 600 €.

Activités concernées :

Sont concernées toutes activités dans des structures associatives déclarée à la préfecture et répertoriée à la Ville, à vocation sportive, de loisirs ou culturelle dont le montant de l'inscription ajouté à la cotisation est égal ou supérieur à 50 €. L'aide sera non cumulable (une inscription nominative en club par année).

L'inscription au conservatoire départemental de musique est également concernée par cette aide.

Présentation du plan de financement 2015

Par ailleurs, le montant de l'aide devra être au maximum, égal à 80% du montant total dû à l'association (inscription + l'adhésion de chaque enfant) dans les limites indiquées ci-après :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2015 du Contrat de ville.

CHARGES		PRODUITS	
Coût total de l'action	22 750 €	Région (C.V.) Ville de Carros (C.V.)	5 000 € 17 750 €

Rappel des quotients familiaux déterminant le montant des aides :

Revenus	Montant de l'aide maximum
Q1 : inférieur ou égal à 600 €	70 €
Q2 : entre 600.01 et 1 000 €	50 €
Q3 : entre 1 000.01 et 1 600 €	25 €

Organisation :

Les permanences sont assurées par le guichet unique de la direction de l'éducation jusqu'au 15 novembre 2015. Les familles devront se munir des justificatifs habituels permettant d'établir leur quotient familial ainsi que le justificatif d'inscription effective délivré par la structure d'accueil. Le montant de l'aide leur sera attribué par mandat administratif et versé sur le compte des usagers aux environs du mois de janvier 2016.

Grâce à une communication renforcée et mieux ciblée, il est escompté un nombre de bénéficiaires plus important.

Information concernant les attributions 2013 et 2014

	2013	2014
Nombre de bénéficiaires	223	334
Total versé aux familles	8 848 €	15 860 €

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

Anne ALUNNO
François-Xavier NOAT

OBJET : Convention avec le Conseil Départemental concernant les modalités de partenariat pour le fonctionnement du relais d'assistants maternels

RAPPORTEUR : Patricia FRANCO – ADJOINTE A L'EDUCATION, ENFANCE, PETITE ENFANCE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la subvention de fonctionnement et aux modalités de partenariat proposées par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et à signer tous autres documents contractuels avec ce partenaire financier pour cette action.

Cette convention permet à la ville de bénéficier d'une subvention correspondant à 10% du prix plafond de la prestation de service RAM arrêté annuellement par la CAF. En 2014, cette subvention s'élevait à 5 300 € (cinq mille trois cents euros).

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**


CHARLES SCIBETTA

OBJET : Acquisition terrain lieudit « Lou Plantié » – Parcelle Section D n° 4792 pour 3 400 m² - Projet école primaire - P. U. P. Quartier Saint-Pierre

RAPPORTEUR : Esther AIMÉ – ADJOINTE A L'URBANISME, FONCIER, AGRICULTURE, CADRE DE VIE DES PLANS DE CARROS

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial du Quartier Saint-Pierre et notamment la réalisation de trois classes d'école primaire, la commune de CARROS a négocié l'acquisition du terrain d'assiette cadastré section D n° 4792 pour 3 400 m².

Les délibérations du Conseil Municipal du 18 septembre 2014 et du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2014 fixent les conditions d'approbation de la convention du Projet Urbain Partenarial du Quartier Saint-Pierre incluant la réalisation d'un groupe scolaire après acquisition du terrain d'assiette de ce futur équipement.

L'acquisition de ce terrain présente pour la Commune, un intérêt majeur en matière d'aménagement et plus particulièrement pour le quartier Saint-Pierre et le Parc Sainte-Estelle.

Cette cession intervient pour une valeur de 680 000, 00 euros figurant sur la convention tripartite du Projet Urbain Partenarial.

Où l'exposé de ces motifs et au vu des documents ci-après :

- extrait parcellaire situant les biens,
- délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2014
- délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2014
- évaluation du service des Domaines du 14 novembre 2014

Le conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur et après en avoir délibéré :

• **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle appartenant à la société CARROS LOU PLAN représentée en la personne de Monsieur Stéphane THIRROUEEIZ :

Parcelle Section D n°	Lieudit	Surface en m ²	Valeur en euro
4792	Lou Plantié	3 400	680 000, 00

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de l'acte ainsi que la prise en charge de tous les frais inhérents,

•**INDIQUE** que cette parcelle est à intégrer au chapitre de l'inventaire communal

•**DIT** que l'acte sera établi par :

Maître Nicolas MEUROT, notaire pour le compte de la commune, sis à Carros (06510) – 200 chemin de la Culasse – Résidence Le Castelet, et

Maître Alexandre GRETCHICHKINE-KURGANSKI, notaire pour le compte de la partie venderesse, sis à Nice (06003) – 22 boulevard Victor Hugo – Villa Abbo – B. P. 1143

Le Vote est Majoritaire

Il y a 2 **ABSTENTIONS** : *Monsieur Marc LEPERS*
Monsieur Michel THOORIS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA

Élise DARAGON

Anne ALUNNO

François-Xavier NOAT

Marc LEPERS

Estelle BORNE

OBJET : Acceptation de donations d'œuvres d'art

RAPPORTEUR : **Stéphane REVELLO** – *CONSEILLER MUNICIPAL, DELEGUE A LA CULTURE ET ANIMATION*

La collection d'œuvres d'art relevant du CIAC est un élément important du patrimoine culturel de la ville de Carros.

Cette collection est constituée par des donations et s'enrichit régulièrement à la suite des expositions présentées au château.

Dans cette dynamique, Monsieur le Maire va accepter les donations suivantes :

- Œuvres de Bruno Mendonça (1953-2011) : lot de dessins, peintures, livres d'artistes, à destination du CIAC et de la médiathèque (selon projet d'acte joint) / Donateur : succession Bruno Mendonça. Bruno Mendonça est un célèbre artiste azuréen prématurément disparu, touchant à des domaines multiples, de l'installation à la performance en passant par le livre d'artiste. Il avait exposé au CIAC en 2002 et avait travaillé en résidence à la médiathèque Verdet en 2003. Sa renommée est d'ampleur nationale.
- Œuvres diverses : lot d'œuvres (dessins, peintures, sculptures) d'artistes de la région (selon projet d'acte joint) / Donateur : Paule Stoppa. Critique d'art, écrivain, Paule Stoppa a produit des préfaces, des poèmes,

des recensions d'expositions pour la presse ou des éditions, depuis une cinquantaine d'années. Sa collection personnelle comporte les œuvres d'artistes sur lesquels elle a écrit ou dont elle a été proche. Elle souhaite aujourd'hui donner une sélection de pièces (liste jointe) à la commune, à destination de la collection du centre d'art.

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC PACA

RAPPORTEUR : **Stéphane REVELLO** – *CONSEILLER MUNICIPAL, DELEGUE A LA CULTURE ET ANIMATION*

Dans le cadre des orientations culturelles mises en œuvre dans la programmation du centre international d'art contemporain, des actions de médiation auprès des publics et des résidences d'artistes sont réalisées.

Pour l'année 2015-2016, un projet de résidences de création et de transmission est élaboré autour des expositions mettant en lumière les œuvres des artistes.

Les interventions d'artistes articulées sur le temps scolaire et hors temps scolaire ciblent des publics captifs (écoles, collèges, etc.) et non captifs (familles, adolescents).

Dans ce contexte, une aide financière est demandée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- D'un montant de

9 600 euros
(Neuf mille six cents euros)

auprès du service Education artistique et culturelle de la DRAC PACA.

Dans cette dynamique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette demande de subvention.

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



OBJET : Demande de subvention d'action spécifique de fonctionnement pour « Les Scènes Émergentes »

RAPPORTEUR : **Stéphane REVELLO** – *CONSEILLER MUNICIPAL, DELEGUE A LA CULTURE ET ANIMATION*

Dans le cadre de son projet culturel qui s'engage en faveur du droit à la culture pour tous et de la création, la Ville de Carros souhaite poursuivre son travail autour des objectifs soutenus par les « Scènes émergentes ».

Cette initiative qui date de 2014 a pour objectif de :

- **Favoriser la création et l'expression des artistes locaux** en facilitant l'accès à un espace de représentation.
- **Développer une programmation culturelle diversifiée**, intergénérationnelle et interculturelle de qualité accessible à tous autour du spectacle vivant et de la musique.
- **Valoriser la place de l'artiste dans la cité**, les émergences, les initiatives novatrices.
- **Encourager, soutenir et accompagner la création effervescente** en donnant aux artistes émergents peu visibles un moyen technique de se professionnaliser.

Une fois par mois, « Les scènes émergentes » permettent aux artistes de rencontrer un public et au public de découvrir de nouveaux talents. Ainsi chaque mardi soir, dans la salle de spectacle Juliette Greco, le public découvre et participe à des représentations théâtrales, dansées ou encore musicales totalement gratuitement.

Pour la saison 2015/2016, la direction des affaires culturelles programme 9 compagnies dont une réalisera toute la création de son spectacle au sein de la salle Juliette Greco.

Le projet des « Scènes émergentes » a été estimé à un coût de 14.250€. Afin de continuer à réaliser ce projet culturel dans les meilleures conditions, nous vous proposons de statuer sur la demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la démarche suivante :

- **Dépôt d'une demande de subvention de 11 400 € à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA
Françoise COUTURIER
Anne ALUNNO
François-Xavier NOAT

OBJET : Subventions exceptionnelles dans le cadre de partenariats associatifs pour le Carnaval 2015

RAPPORTEUR : **Valérie CHEVALLIER** – *CONSEILLERE MUNICIPALE, DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE*

Cette année le Carnaval s'est déroulé le samedi 29 mars 2015 sur le thème de la « République Française et ses valeurs : liberté, Egalité, fraternité ». Une véritable dynamique partenariale s'est instaurée avec la participation d'un grand nombre d'associations locales ainsi que des familles Carrossoises qui ont pu découvrir et apprécier les ateliers mis en place par le CFA (maquillage et coiffure).

Malgré le mauvais temps et le repliement de la fête à la salle ECOVIE, le Carnaval a été une fois encore une grande réussite. Ainsi, plus de 700 personnes étaient présentes, faisant de ce rendez-vous festif une véritable réussite de la solidarité et du « vivre ensemble ».

Pour certains partenaires, cette participation a demandé un effort financier important qui a été attesté. Aussi, je vous propose d'apporter comme chaque année notre aide aux structures suivantes qui ont été très impliquées, et qui nous ont sollicités, par le versement de subventions exceptionnelles selon le détail suivant :

- ✓ Association « C.O.F. du Village » : **350 €** (*trois cent cinquante euros*)
- ✓ Association « PARI MIX'CITE » : **300 €** (*trois cents euros*)

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



OBJET : Association Souldari - Subvention exceptionnelle au profit de Muleque Danado – festival de la Capoeira – juin 2015

RAPPORTEUR : **Valérie CHEVALLIER** – *CONSEILLERE MUNICIPALE, DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE*

L'Association Muleque Danado qui diffuse la culture, autant au Brésil qu'à l'étranger, organise régulièrement à Carros, en plus des cours hebdomadaires, des stages et participe à différents projets sur la Ville.

En partenariat avec la Ville, elle met en œuvre en juin le festival de Capoeira. Cette manifestation de trois jours réunit instructeurs, professeurs, contre-maîtres et maîtres de Capoeira de tout horizon (Brésil, Canada, Etats-Unis, Ukraine, Espagne, Portugal, Irlande, Suisse etc.).

Dans un courrier en date du 15 juin dernier, l'association sollicite la Ville pour obtenir une aide financière dans le cadre du spectacle qui se déroulera samedi 27 juin à la salle ECOVIE.

La Ville qui apporte déjà une aide matérielle et logistique à cette manifestation souhaite soutenir financièrement ce projet sportif et culturel.

Ainsi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € en faveur de l'association « Muleque Danado».

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**


CHARLES SCIBETTA

INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA

OBJET : Renouvellement de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Carros et l'association « Comité de Carros de la Croix Rouge Française » portant sur la mise à disposition de locaux

RAPPORTEUR : **Valérie CHEVALLIER** – *CONSEILLERE MUNICIPALE, DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE*

L'Association "Comité de Carros de la Croix Rouge Française", dans un courrier en date du 17 juin dernier, a sollicité la Ville pour le renouvellement de la convention portant sur la mise à disposition de locaux situés au 33 rue des Selves et au 27 rue des Arbousiers à Carros.

La Ville souhaite soutenir cette association qui intervient depuis des années sur Carros auprès d'un public en difficulté en renouvelant la convention de mise à disposition des deux locaux.

Cette dernière fixe les conditions de mise à disposition pluriannuelle gracieuse, à titre précaire et révoquant.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-après intitulée

« CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE CARROS ET L'ASSOCIATION 'COMITE DE CARROS DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE' PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX »

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :
Charles SCIBETTA

OBJET : LYCEE T MAULNIER - Subvention dans le cadre d'un projet pédagogique à Rome pour les élèves de la section européenne Italien

RAPPORTEUR : Valérie CHEVALLIER – CONSEILLERE MUNICIPALE, DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE

Le Lycée Thierry Maulnier a sollicité la Ville, par le biais d'un dossier de demande de subvention, pour une subvention dans le cadre d'un projet de voyage pédagogique à Rome.

L'objectif de ce projet est de permettre aux lycéens d'appréhender le thème d'étude suivant « Rome romaine et chrétienne, berceau de l'Occident » aux travers d'exemples concrets à analyser sur place.

Le sujet correspond à la priorité n° 3 du projet d'établissement qui est de développer la citoyenneté, la démocratie et l'ouverture culturelle ; favoriser la coopération au sein des pays de l'Union européenne.
59 élèves de la section européenne, dont 5 Carrossois, ont participé à ce projet sur l'année scolaire 2014-2015.

La Ville souhaite apporter une aide financière de 25 € par élève Carrossois.

Ainsi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention 125€ (cent vingt-cinq euros) au Lycée Thierry Maulnier dans le cadre de ce projet.

Le Vote est unanime

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Vice Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,**



INTERVENANTS :

Charles SCIBETTA

François-Xavier NOAT

Estelle BORNE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H50

ÉLUS PRÉSENTS LORS DE L'ASSEMBLÉE DU 28 MAI 2015	SIGNATURES
Monsieur Charles SCIBETTA	
Monsieur Philippe NORIGEON	
Madame Patricia FRANCO	
Monsieur Michel CUOCO	
Monsieur Alain MACARIO	
Madame Esther AIMÉ	
Monsieur Xavier QUINSAC	
Madame Françoise COUTURIER	
Monsieur Philippe JOSSELIN	
Monsieur Stéphane REVELLO	
Madame Éliane GASTAUD	
Madame Christine MARTINEZ	
Monsieur Laurent GIRARDOT	
Monsieur Jean-Louis TOCHE	
Madame Valérie CHEVALLIER	
Madame Noura GHANEM	
Madame Colette LEGRAND	

Monsieur Brahim NAITIJA	
Madame Marie-Christine LEPAGNOT	
Madame Fabienne BOISSIN	
Monsieur Paul MITZNER	
Madame Anne ALUNNO	
Monsieur François-Xavier NOAT	
Madame Élise DARAGON	
Monsieur Marc LEPERS	
Madame Estelle BORNE	